

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CNIG <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Conseil national de l'information géolocalisée</p> <p>Commission des standards</p> <p>REF : CNIG 2024.xxx</p>	<p>Groupe de Travail animé par :</p>  
<p>Mandat du GT CNIG</p> <p>Révision du standard d'échange de données sur les <i>Espaces naturels protégés</i></p>	

Nom du GT	« GT Espaces Naturels Protégés »
Statut	<ul style="list-style-type: none"> - Présenté en commission standard du 03/10/2024 -
Enjeux et problématiques à traiter	<p>La base de données des Espaces naturels protégés sert de référence nationale pour la conduite des politiques publiques sur le sujet par le ministère en charge de l'écologie (notamment la Stratégie nationale aires protégées SNAP), mais également pour la diffusion institutionnelle (Géoportail, GPU), ou pour les rapports supra-nationaux (comme la contribution française à la base CDDA de l'AEE).</p> <p>Cette base est alimentée par les contributions des différents réseaux gestionnaires d'aires protégées. Le standard ENP vise à cadrer techniquement les échanges de données entre les différents partenaires.</p> <p>Outre les mises en concordance avec les spécifications du CNIG, le nouveau standard participe aussi au SI métier « espaces réglementés au titre du patrimoine naturel » du Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) et « aires protégées » du Système d'Information sur le Milieu Marin. A ce titre, il doit être conforme avec les exigences du référentiel technique « Caret » du SIB, et « Sar » du SIMM notamment avec les jeux de données de référence communs aux différents SI métiers. Une étude a mis en évidence que les philosophies, les acteurs principaux et les gouvernances sont proches entre le CNIG et le SIB/SIMM. Ce point ne soulève pas d'alerte et l'articulation entre ces systèmes sera un point d'attention du groupe de travail.</p>
Missions et objectifs	L'objectif du GT est d'identifier toutes les spécificités qui définissent les différents types d'espaces naturels protégés,

	afin d'établir le tronc commun de données utiles à faire converger au niveau national, et de définir le cadre technique pour leurs échanges standardisés
Organisation et fonctionnement	<p>L'animation du GT sera assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, par Patrinat, qui administre la base de données, qui anime déjà un GT avec l'ensemble des réseaux gestionnaires d'aires protégées, et qui est en contact direct avec les services du ministère en charge de l'écologie pour l'expression de leurs besoins sur le sujet. - d'autre part, par l'OFB en charge des référentiels Sar et Caret et de l'expertise en standardisation <p>Participation : les administrateurs de données des réseaux gestionnaires d'espaces naturels souhaitant s'impliquer dans cette mise à jour (8 à 15 personnes attendues)</p> <p>Sous-groupes : en fonction des besoins qui s'exprimeront lors des échanges, il est probable qu'apparaissent des sujets ne concernant pas tous les réseaux mais néanmoins intéressants à collecter au niveau national (comme par exemple les aspects liés aux usages et à la réglementation). Il pourra alors être organisé certains sous-groupes pour les traiter.</p> <p>La totalité du processus s'appuiera sur 3 ateliers de travail minimum. Les participants seront invités à travailler entre les séances sur les documents de travail, dont l'évolution sera assurée par les co-animateurs.</p>
Participants potentiels :	En plus des services de l'OFB (SOAD et Patrinat), sont attendues pour participer toutes les « têtes de réseaux » volontaires (administrateurs de données), comme les DREAL, Réserves naturelles de France, Conservatoire du littoral, Office national des forêts, OFB...
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Document cadre décrivant le standard dans ses détails : modèle UML, dictionnaire de données et de méta-données, spécifications sur la qualité de la donnée, document pédagogique pour la prise en main du standard par les utilisateurs. - Des gabarits sous différents formats (à définir) pour charger des données standardisées. - Trois réunions du GT sont prévues, dont celle de lancement, avec une au moins en présentielle. S'ajouteront si besoins des réunions en sous-groupe pour traiter d'aspects spécifiques. - Toutes les réunions feront l'objets de documents préparatoires (scenarii) à travailler en séances, ainsi que d'ordre du jour et compte-rendus qui seront diffusés.
Plan de travail	Réunion de lancement + réunion tous les 3 à 4 mois (3 réunions au

prévisionnel	<p>total</p> <p>Chaque réunion sera notamment dédiée à étudier l'avancée de projet.</p> <p>Le GT vise à l'aboutissement du livrable définitif un an après l'acceptation du mandat</p>
Page du site	<p>Lien vers la page du GT (à créer)</p> <p>Site de la première version du standard : https://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/geostandard-espaces-naturels-proteges-enp-v1-0-a2471.html?id_rub=1137</p>